



N° CE : 62.536
Doc. parl. : n° 8729

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 14 juillet 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi
autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le
« Space Campus » à Kockelscheuer

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 14 juillet 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 30 juin et 10 juillet 2026 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 11 votants, le 17 juillet 2026.

Pour le Secrétaire général,
L'Attaché,

s. Ben Segalla

Pour le Président,
Le Conseiller,

s. Lucien Lux